

Assemblée Générale extraordinaire 29 janvier 2026

APE de la Vallée du Céou



Association des Parents d'Élèves : APE Vallée du Céou
Date : 29 janvier 2026
Lieu : Salle des associations de Saint Germain du Bel Air
Heure de début : 20h00
Heure de fin : 22h00

Liste des présents et des excusés

Liste des personnes en pièces jointes.

Membre du bureau présents :

- **Présidence** : Carole FLORANTY
- **Vice-Présidence** : Marjorie PETIT
- **Trésorerie** : Mélissa RUEL
- **Trésorerie Adjointe** : Elsa PRUNIS
- **Secrétaire** : Aurélie TURPIN
- **Secrétaire Adjointe** : Esther LALOUM

Membre du bureau excusés :

Néant

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

1 ORDRE DU JOUR

- Présentation et soumission au vote d'une nouvelle organisation de fonctionnement de l'APE, avec une élection annuelle des bureaux de l'APE en janvier de chaque année, plutôt qu'en septembre ;
- Présentation et soumission au vote du rapport d'activité et financier septembre 2025 – décembre 2025 ;
- Renouvellement du bureau et soumission au vote ;
- Présentation des nouveaux statuts de l'association et soumission au vote ;
- Modification des coordonnées de gestion.

2 NOUVELLE ORGANISATION DE FONCTIONNEMENT DE L'APE

Proposition

Il est proposé de modifier l'organisation du fonctionnement de l'APE, et plus particulièrement la période de mandat du bureau.

Objectif

Aligner l'élection du bureau et son mandat avec le calendrier de financement des voyages scolaires.

Problématique actuelle

Un bureau élu de septembre à septembre est amené à financer des projets sur une année scolaire qui n'est pas encore achevée. Ainsi, une partie des enveloppes financières destinées aux écoles pour les voyages scolaires est estimée en cours de mandat, sans visibilité complète sur les résultats financiers de l'année. Cette situation entraîne un manque de lisibilité et d'anticipation, tant pour l'APE que pour les écoles.

Solution proposée

Il est proposé que le mandat du bureau s'étende de janvier à janvier.

Le bureau élu en année N serait ainsi en charge du financement des voyages scolaires de l'année N+1, sur la base de comptes arrêtés et connus.

Avantages de la nouvelle organisation

- Allègement de la pression liée à la rentrée scolaire pour le nouveau bureau.
- Meilleure cohérence du calendrier des actions de l'APE.
- Visibilité financière accrue pour l'APE et pour les écoles.
- Possibilité de consacrer le mois de septembre à des actions et à la rencontre des familles.
- Passation plus fluide entre deux bureaux, janvier étant une période plus propice que septembre.
- Temps suffisant, de septembre à décembre, pour rencontrer les nouveaux parents et identifier des volontaires en vue de la constitution du bureau élu en janvier.

Conclusion

Cette nouvelle organisation permet une meilleure cohérence et une meilleure anticipation dans le fonctionnement de l'APE, facilite l'intégration des parents, améliore la passation entre les bureaux et contribue à un fonctionnement plus serein, sans la pression liée à la rentrée scolaire.

La nouvelle organisation de fonctionnement est soumise au vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

La nouvelle organisation est adoptée à la majorité relative.

3 RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER

Le rapport d'activité et financier de l'APE de la Vallée du Céou est présenté.

Le rapport est soumis au vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le rapport est adopté à la majorité relative.

4 RENOUELEMENT DU BUREAU

Conformément aux statuts, l'association est dirigée par un conseil minimum de 3 membres et maximum 7, élus tous les ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

À la date de la présente assemblée générale, le bureau en exercice est composé comme suit :

- Présidente : Carole FLORANTY
- Vice-Présidente : Marjorie PETIT
- Secrétaire : Aurélie TURPIN
- Secrétaire adjointe : Esther LALOUM
- Trésorière : Melissa RUEL
- Trésorière adjointe : Elsa PRUNIS

Les membres suivants déclarent ne pas souhaiter renouveler leur mandat :

- Président(e) : Carole FLORANTY ;
- Vice-Président(e) : Marjorie PETIT ;
- Trésorière Adjointe : Elsa PRUNIS.

Des candidats sont déclarés, mais l'assemblée générale constate l'impossibilité de constituer un nouveau bureau à ce jour.

Afin d'éviter toute vacance de gouvernance et d'assurer la continuité juridique de l'association, Carole FLORANTY renonce à démissionner de ses fonctions, afin de **mettre l'association en veille à compter du 29 janvier 2026, et ce jusqu'à la constitution d'un nouveau bureau, dans un délai maximum d'un an.**

Lorsqu'un nouveau bureau sera constitué, celui-ci se rapprochera de l'association afin d'organiser une assemblée générale extraordinaire, laquelle aura pour objet de voter la mise en place du nouveau bureau. À l'issue de cette assemblée générale, l'association sortira de sa période de mise en veille.

➤ La mise en sommeil de l'association est soumise au vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Afin de conserver l'existence juridique de l'association durant cette période de mise en veille, un **responsable juridique, administratif et financier** doit être désigné. Il est donc proposé que **Madame Carole FLORANTY**, assure cette fonction pendant toute la durée de la mise en veille de l'association.

À ce titre, elle aura notamment pour missions :

- d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la préfecture ;
- de veiller à la gestion et au suivi de la boîte mail de l'association ;
- de répondre aux demandes adressées à l'association ;
- de vérifier les comptes bancaires et d'en assurer la gestion courante (notamment l'absence de dettes) ;
- d'être la personne référente pour toute question relative à l'association ou pour l'organisation d'une assemblée générale visant à la mise en place d'un nouveau bureau.

➤ La nomination de Carole FLORANTY en tant que responsable juridique, administratif et financier de l'association durant la mise en sommeil de l'association est soumise au vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

5 STATUTS

Les nouveaux statuts de l'APE de la Vallée du Céou sont présentés.

- Ils modifient le mois d'élection du nouveau bureau annuel ;
- Ils offrent la possibilité de mettre en sommeil l'association (modalités décrites dans les statuts).

Les statuts sont soumis au vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Les statuts sont adoptés à la majorité relative.

6 COORDONNEES DE GESTION

L'adresse de gestion de l'association, actuellement celle de la présidente sortante, est maintenue pendant toute la durée de la mise en veille de l'association, Madame Carole Floranty étant désignée comme responsable juridique et administrative.

Cette adresse de gestion fera l'objet d'une modification lors de l'élection et de la prise de fonction d'un nouveau bureau.

7 CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

La séance est levée à 22h00

Fait à Saint Germain du Bel Air, le 29 janvier 2026

La Présidente

Carole FLORANTY

A black ink signature, appearing to be 'Carole', written in a cursive style.

La Vice-Présidente

Marjorie PETIT

A blue ink signature, appearing to be 'Marjorie', written in a cursive style.